

PROPOSITION DE MOTION SUR LE GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE  
(Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement)

Les 28 gouvernements de l'Union européenne, dont le nôtre, ont mandaté la Commission européenne pour négocier avec les Etats-Unis la création d'un grand marché transatlantique. Ce projet s'appelle Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (P.T.C.I.)

Les 28 gouvernements veulent se mettre d'accord avec les Etats-Unis pour éliminer tous les obstacles à la concurrence et aller bien au-delà en visant 3 objectifs :

- 1 - Eliminer les droits de douane restants entre l'Union européenne et les U.S.A.
- 2 – Démanteler complètement l'appareil législatif et réglementaire des 28 états de l'U.E. afin d'éliminer les normes sociales, alimentaires, sanitaires, phytosanitaires, environnementales, culturelles et techniques.
- 3 – Permettre aux firmes privées transnationales d'attaquer devant des groupes d'arbitrage privés les législations et réglementations des Etats quand ces firmes considèrent qu'il s'agit d'obstacles inutiles à la concurrence, à l'accès aux marchés publics, à l'investissement et aux activités de services.

Exemple :

Philip Morris vient de faire condamner l'Uruguay à 1,5 milliards d'euros pour avoir imprimé des messages anti tabac trop importants sur les paquets de cigarettes (80 % de leur taille). Le cigarettier américain a eu gain de cause devant le groupe d'arbitrage privé. Il est fort probable que pour échapper à cette amende énorme pour l'Etat uruguayen, ce dernier se soumette aux exigences de Philip Morris.

En ce qui nous concerne plus directement, dans son article 23, le traité prévoit de « supprimer toutes les législations et réglementations restrictives, toute forme de taxation ou de contraintes sur les bénéfices... » Ce qui signifie qu'une réglementation municipale pourra être attaquée devant un groupe d'arbitrage privé si elle est perçue par un investisseur américain comme une limitation à son « droit d'investir ce qu'il veut, où il veut, quand il veut, comme il veut et d'en retirer le bénéfice qu'il veut » (définition de l'investissement par les lobbies U.S.). Les transnationales pourraient donc attaquer les communes de notre communauté pour les dessaisir de leurs gestions publiques (eau, restauration scolaire, parkings...) au motif d'entrave à la libre concurrence. Idem dans l'article 24 relatif aux marchés publics dans lequel il est indiqué clairement qu'il faut éliminer « les obstacles ayant un impact négatif sur les marchés publics, y compris les exigences de localisation, de production locale »

En ce qui concerne l'alimentation, les normes américaines non contraignantes prendraient le dessus sur les nôtres. Nos supermarchés, comme les supermarchés américains, seraient envahis de poulets rincés au chlore, de céréales O.G.M. de bœuf et de porcs aux hormones...

Enfin, cela pourrait permettre aux compagnies pétrolières d'exploiter librement les gaz et huiles de schiste sur notre territoire. En effet, les groupes d'arbitrage, en condamnant l'Etat français à une amende record insupportable, l'obligerait à retirer la loi du 13 juillet 2011 interdisant l'exploration et l'exploitation des huiles et gaz de schiste ;

Les négociations entre les Etats-Unis et l'Union Européenne sur ce projet de grand marché transatlantique vont se poursuivre jusqu'en 2015. Ensuite, le résultat sera soumis à la ratification des 28 parlements et du parlement européen.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

Considérant que le projet en cours de négociation est inacceptable car il contient de graves dangers pour les exigences sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales et techniques en vigueur en France,

- Demande au Gouvernement de la République de dénoncer l'accord qu'il a donné pour cette négociation en Conseil des Ministres de l'U.E. le 14 juin 2013,
- Refuse que tout ou partie d'un traité reprenant les termes du mandat du 14 juin 2013 s'applique au territoire de la communauté d'Agglomération D'Annonay
- Demande l'organisation d'un débat public suivi d'une consultation populaire dans toute l'Europe avant toute décision.